

# Prendre en compte au quotidien le cadre légal de la représentation du personnel

Durée 7 heures

## Objectifs:

- Acquérir une connaissance structurée des IRP.
- Maîtriser le fonctionnement et les missions des IRP.
- Évaluer les droits et devoirs réciproques.
- Gérer les procédures pour optimiser le dialogue social.

Pré-requis: Cette formation ne nécessite pas de pré-requis.

## Contenu du Programme

### A- Les délégués du personnel (DP)

- 1- Qui est concerné?
- 2- Les missions
- 3- Les moyens

### B- Les délégués Syndicaux (DS)

- 1- Qui est concerné?
- 2- Les missions

### C- Le comité d'Hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

- 1- Qui est concerné?
- 2- Les missions
- 3- La composition
- 4- Les moyens

### D- La délégation Unique

- 1- Quand peut on la mettre en place?
- 2- Le principe
- 3- Les missions
- 4- Les moyens

E- Le Comité d'entreprise

- 1- Qui est concerné?
- 2- Ses missions
- 3- Son rôle dans l'entreprise
- 4- Les moyens

F- Gérer la relation au quotidien avec les représentants du personnel

- 1- Les réunions obligatoires
- 2- les négociations collectives obligatoires
- 3- Identifier les droits et devoirs des représentants du personnel

G- Les réunions obligatoires:

- 1- La procédure:
  - a- Élaboration de l'ordre du jour
  - b- Les comptes rendus et PV
- 2- L'animation des réunions
- 3- les suites à donner aux réunions